



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 7 JUILLET 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le sept juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni, à l'espace Arnaud Beltrame, sous la présidence de Monsieur Damien HAYART, maire.

Date de la convocation : 1^{er} juillet 2025

Etaient présents : Monsieur le Maire, M. VERLEY, S. LAMBIN, D. HAYART, B. LEROUGE, Y. BERTAUX, P. DURETZ, C. CABOUR, V. LEPETZ, M. DUMORTIER, C. LAMARQUE, O. DELORY (arrivé au point 5)

Absents non excusés : Madame Catherine WALTER-LEGRAND, Madame Juliette LECOEUCE.

Absents excusés : Madame Isabelle DELMER, Monsieur Jean-Sébastien THIBAUT

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Michel KARLINSKI a donné pouvoir à Monsieur Damien HAYART

Monsieur Alain TROUILLET a donné pouvoir à Monsieur Philippe DURETZ

Monsieur Denis VERHAEVERBKE à Madame Yvonne BERTAUX

Secrétaire de séance : Madame Valérie LEPETZ (Madame Jenny GIUBLES, auxiliaire)

Enregistrement de la séance par dictaphones, autorisation donnée pour toutes les séances de Conseil Municipal en date du 11 avril 2023, délibération n°02_11042023.

Monsieur le Maire, Monsieur Damien HAYART, déclare le quorum atteint et la séance ouverte.

1. DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE

Monsieur le Maire propose de nommer en tant que secrétaire de séance Madame Valérie LEPETZ titulaire et Madame Jenny GIUBLES en auxiliaire.

Vote du Conseil Municipal : Unanimité

2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 7 AVRIL 2025

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 7 avril 2025 qui a été adressé à tous les élus.

Vote du Conseil Municipal : Unanimité

3. RENOUVELLEMENT CONVENTION TARIFICATION SOCIALE DES CANTINES

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Séverine LAMBIN, conseillère déléguée aux écoles qui rappelle à l'assemblée l'essentiel de la mesure « Cantines à 1 € ».

Depuis le 1^{er} avril 2019, l'Etat soutient la mise en place de tarifications sociales dans les cantines scolaires, pour permettre aux enfants des familles les plus modestes de manger à la cantine pour 1 € maximum (hors périscolaire).

Une aide financière est accordée aux communes rurales défavorisées de moins de 10 000 habitants, qui perçoivent la dotation de solidarité rurale et/ou péréquation et qui instaurent une grille tarifaire progressive pour les cantines de leurs écoles primaires.

Depuis le 1^{er} avril 2021 :

- L'aide de l'Etat est de 3 € par repas à 1 € maximum
- L'Etat s'engage sur 3 ans au travers de la signature d'une convention avec la collectivité.

A partir du 1^{er} janvier 2024 :

- L'aide financière peut être portée à 4 € par repas servi à 1 € maximum si la collectivité s'engage à tout mettre en œuvre pour atteindre les objectifs de la loi EGAlim

La commune d'Illies bénéficie de cette aide depuis 2022 mais la convention triennale prenant fin, il est nécessaire de la renouveler pour le 1^{er} septembre 2025, pour une durée de 3 ans.

Madame LAMBIN précise que la commune d'Illies a fait le choix « d'aller plus loin » dans les objectifs attendus pour l'aide supplémentaire de la tarification sociale (= objectifs de la loi EGAlim) avec les produits proposés par le prestataire actuel, les mesures mises en place pour lutter contre le gaspillage alimentaire et le travail réalisé pour l'obtention du label « Ici Je Mange Local ».

Vote du Conseil Municipal : Unanimité

4. TARIFS DE RESTAURATION SCOLAIRE

Madame Séverine LAMBIN évoque ensuite les tarifs de restauration scolaire.

Il est proposé au Conseil Municipal le barème suivant à compter de la rentrée scolaire 2025 :

- **QF 0 à 600 = 0.80 €**
- **QF 601 à 1000 = 1.00 €**
- **QF 1001 à 1500 = 2.00 €**
- **QF + 1501 = 3.96 €**

- **Tarif spécial enfant porteur d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) – repas apporté par les parents sauf pain / boisson : 0.40 €**
- **Enfants ne résidant pas dans la commune = 4.96 €**
- **Adultes enseignants ou personnel communal = 4.50 €**
- **Tarif spécial repas non commandés : - Enfant illinois : 3.96 € / - Enfant ne résidant pas la commune : 4.96 €**

Madame LEPETZ précise qu'un nouvel appel d'offres a été lancé portant sur la restauration scolaire et, qu'il est probable, que le prochain prestataire augmentera ses prix ; cependant, il est à noter qu'il n'est cependant pas proposé d'augmentation des tarifs appliqués pour autant.

Avant cette proposition, une étude sur les quotients familiaux des familles fréquentant l'école Jean Monnet a été réalisée.

Vote du Conseil Municipal : Unanimité

5. TARIS PROCHAINE SORTIE POLE SENIORS

Le pôle sénior est en pleine ascension : 46 personnes ont participé à la dernière sortie organisée le 5 juin dernier (Festival de l'accordéon), elles ont fortement apprécié.

Le 25 septembre 2025, une journée est prévue au cabaret Bonheur du Père Mathieu à Landrecies + visite guidée du musée Matisse, pour un coût de 73 €/personne, transport inclus.

La commission s'est réunie le 10 juin dernier et a proposé d'appliquer les tarifs suivants :

- 30 € pour les Illinois / ses
- 73 € pour les extérieurs

Vote du Conseil Municipal : Unanimité

6. MODIFICATION DU PLU3 – ENQUETE PUBLIQUE

Le Conseil métropolitain a approuvé son nouveau Plan Local d'Urbanisme, dit PLU3, le 28 juin 2024.

Au cours de la procédure, les conseils municipaux, les partenaires publics associés, et les métropolitains ont pu émettre des avis et contributions sur le projet de nouveau PLU qui a reçu un avis favorable.

Si la majeure partie des propositions retenues ont pu être traduites au PLU3 approuvé, d'autres impliquent la mise en œuvre d'une procédure de modification du document, permettant ainsi d'opérer les ajustements nécessaires.

Le projet de modification est soumis à *une enquête publique du 17 juin au 18 juillet 2025.*

► **Proposition d'émettre un avis favorable avec les prescriptions suivantes :**

- Concernant la programmation de l'OAP 80 - rue du Chanoine Rigaut, il conviendrait de remplacer les « maximum » par environ pour la programmation des secteurs 1 et 2.
- Concernant l'aménagement, il conviendrait de mentionner un espace végétalisé tampon face aux habitations de la Cour du Roy.

Cet avis sera porté à la connaissance du public dans le cadre de l'enquête publique et étudié par le Conseil métropolitain à l'issue de la procédure de modification.

Vote du Conseil Municipal : Unanimité

7. GROUPEMENT DE COMMANDES ARCHIVES DU CDG59

Pour éviter à chaque collectivité de mener sa propre consultation et en vue de garantir des prestations conformes à la réglementation à des coûts adaptés, le Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord a décidé de constituer un groupement de commandes dont les objets sont :

- la réalisation de reliures administratives cousues de registres ;
- la restauration de documents d'archives et/ou de registres anciens ;
- la fourniture de papier permanent ;
- éventuellement, la réalisation d'opérations de numérisation de documents d'archives.

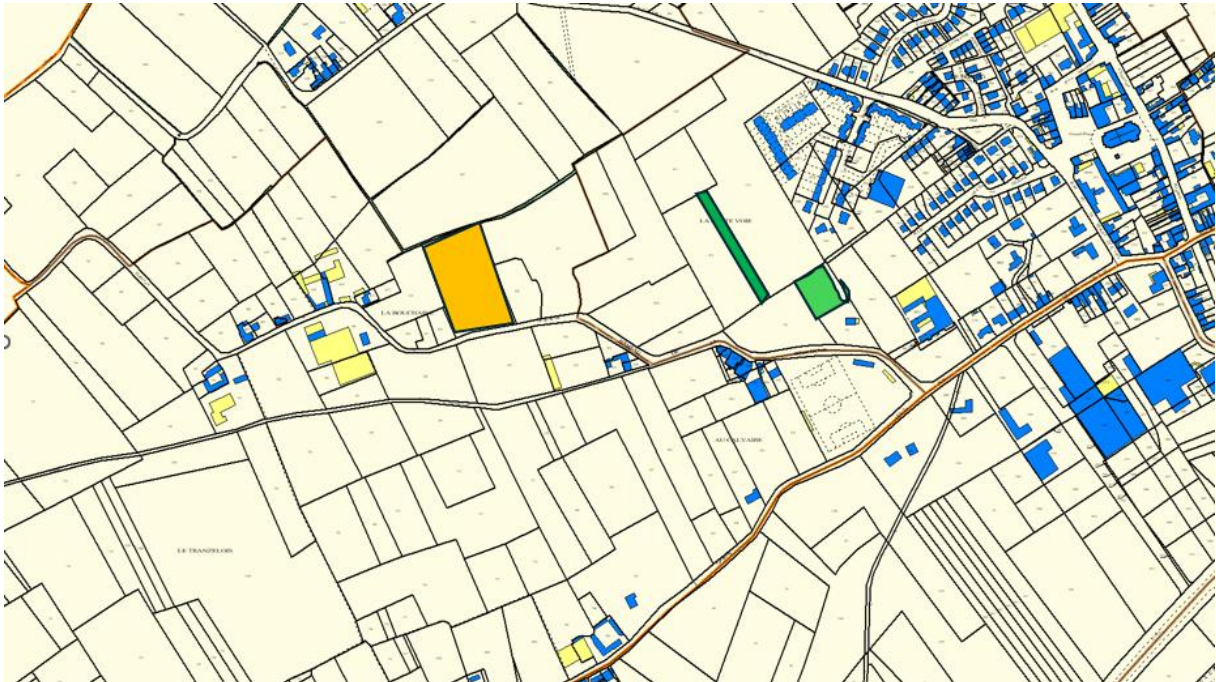
La convention constitutive de ce groupement de commandes désigne le Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord comme coordonnateur. Ce dernier est notamment chargé de procéder à l'organisation de la procédure de choix du titulaire des marchés de prestations de services. Compte tenu de la complexité des cahiers des charges techniques, cette démarche s'inscrit dans une logique de simplification administrative et d'économie financière.

Proposition :

- 1) D'adhérer au groupement de commandes relatif à la réalisation de reliures administratives cousues de registres, à la fourniture de papier permanent et à la restauration de documents d'archives anciens et/ou de registres anciens,*
- 2) D'approuver de la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer, notifier et exécuter les marchés selon les modalités fixées dans cette convention,*
- 3) D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération*

Vote du Conseil Municipal : Unanimité

8. ECHANGE DE TERRAINS – ACHAT – INDEMNISATION



Monsieur le Maire évoque ce projet prévu depuis de nombreuses années (environ 15 ans selon Monsieur Daniel HAYART qui l'avait initié en tant que maire).

Il est lié à la biodiversité mais aussi au passé culturel de la commune : beaucoup de blockhaus s'y trouvent encore.

Aujourd'hui, les ruches ont été installées sur cette pâture et il y est prévu un projet défini avec le Conseil Municipal des Jeunes qui pourra travailler en partenariat avec l'école, les membres du Conseil Municipal ainsi qu'avec les personnes férues d'histoire.

Afin d'acquérir cette parcelle, de nature agricole, cadastrée A 819 d'une contenance de 8649 m², appartenant actuellement à Monsieur Pierre DELERUE et cultivée par Madame Charline HAYART, il a été proposé un échange de terres à Monsieur DELERUE.

En échange de la parcelle A 819, la commune céderait à ce dernier les parcelles A 714 d'une contenance de 2020 m² et A 717 d'une contenance de 1680 m².

Au vu de la différence de surface, équivalente à 4949 m², Monsieur le Maire propose le rachat de cette partie sur la base d'un prix défini avec Monsieur DELERUE de 10 000 € l'hectare, soit un montant de 4949 € ; les frais de notaire ont été évalués à 1200 €.

Vote du Conseil Municipal : Unanimité

La parcelle A 819 étant cultivée, il convient de prévoir les indemnités de fumures à verser à Mme Charline HAYART sur la base de 12000 €/ha, soit 10378,80 €.

Vote du Conseil Municipal : Unanimité (Monsieur Daniel HAYART ne participe pas au vote pour motif : conflit d'intérêts car il est l'époux de Madame Charline HAYART).

Monsieur le Maire explique que cette parcelle sera valorisée dans le cadre du projet « Villages d'Avenir » qui est un programme initié par la Préfecture du Nord et l'ANCT, auquel les communes d'Illies et de Fromelles, toutes deux marquées par l'héritage de la première guerre mondiale, souhaitant amorcer un projet de valorisation touristique commun, se sont portées candidates.

Une étude va être menée afin de valoriser la présence de sites mémoriels sur ces territoires et de permettre de créer des boucles de découverte type randonnées.

Cette dernière, financée à 100 % par l'Etat, va débuter cet été.

9. DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET PRIMITIF 2025

Concernant cette vente, il est nécessaire d'ajuster les prévisions budgétaires comme suit :

FONCTIONNEMENT								
Imputation					Libellé	Alloué	Virement de crédits	Nouveau montant
Chapitre	Fonction	Sous-Fonction	Article	Service				
	23				Virement à la section d'investissement	288 215,77 €	-10 378,80 €	277 836,97 €
	65		65888		Autres charges diverses de gestion courante	10,00 €	10 378,80 €	10 388,80 €
					TOTAL		0,00 €	
INVESTISSEMENT								
Imputation					Libellé	Alloué	Virement de crédits	Nouveau montant
Opération - Chapitre	Fonction	Sous-Fonction	Article	Service				
	21				Virement de la section de fonctionnement	288 215,77 €	-10 378,80 €	277 836,97 €
Op 226 - Investissements non affectés - chap 21			2188		Autres immobilisations corporelles	465 418,97 €	-10 378,80 €	455 040,17 €
					TOTAL		0 €	

Vote du Conseil Municipal : Unanimité

Pour information, Monsieur le Maire évoque le virement de crédits suivant qui sera opéré également :

INVESTISSEMENT								
Imputation					Libellé	Alloué	Virement de crédits	Nouveau montant
Opération - Chapitre	Fonction	Sous-Fonction	Article	Service				
Op 226 - Investissements non affectés - chap 21			2188	Autres immobilisations corporelles	475 797,77 €	-7 499,82 €		468 297,95 €
Chap 21 - Immobilisations corporelles			2111	Terrains nus	0,00 €	6 149,00 €		6 149,00 €
Op 203 - Mairie - chap 21			2183	Matériel informatique	7 700,00 €	1 350,82 €		9 050,82 €
				TOTAL		0 €		

10. DENOMINATION PARC DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Philippe DURETZ, adjoint au Maire, à l'initiative de cette proposition.

Monsieur DURETZ évoque le nom de « Madame Lili KELLER-ROSENBERG », qui a été déportée avec sa famille à l'âge de 11 ans et qui a survécu aux camps de concentration. Monsieur le Maire propose de soumettre à délibération la dénomination du parc situé rue de la mairie et cadastré A 1069.

Monsieur DURETZ évoque le nom de « Square Lili KELLER ROSENBERG », cette personne, encore vivante, a été déportée avec sa famille à l'âge de 11 ans avec ses deux frères et sa mère aux camps de concentration de Ravensbrück et de Bergen-Belsen. Son père ayant été, quant à lui, assassiné au camp de concentration de Buchenwald.

Une plaque commémorative à son effigie sera installée dans le square portant son nom avec la mention : « Lili, infatigable passeur de mémoire ».

Cette femme héroïque est la dernière rescapée de la Shoah vivante du Nord-Pas de Calais, elle est considérée comme « passeuse de mémoire » et intervient dans bon nombre de collèges.

Monsieur DURETZ est en contact avec sa fille qui a accepté l'utilisation de son nom pour le parc d'Illies. Lors de discussions, il a été prévu, d'entreprendre un travail en lien sur la Shoah et la guerre, en lien avec l'école Jean Monnet.

L'inauguration aura lieu le 25 septembre 2025.

Madame Valérie LEPETZ demande si une délibération est nécessaire pour ce type de décision.

Madame Jenny GIUBLES l lui répond qu'en principe, non, c'est l'arrêté qui règlera cette dernière, le projet est tout de même soumis au vote, une délibération de principe sera rédigée.

Vote du Conseil Municipal : Unanimité

11. INFORMATIONS DIVERSES

➤ Renouvellement labellisations :

- ICI JE MANGE LOCAL
- API CITE

➤ Travaux école : vidéo présentée par Monsieur le Maire.

La première phase sera terminée en quasi-totalité fin juillet. Déménagement prévu à compter du 20 juillet pour libérer les autres classes pour la phase 2.

➤ Eclairage public : extinction partielle de l'éclairage public (plan de sobriété énergétique) depuis quelques mois. Beaucoup d'économies ont été réalisées et encore davantage depuis le passage en LEDS. Questionnement sur l'éventualité de rallumer. Est-ce nécessaire ?

Un sondage (sous forme de boîte à idées) sera lancé dans le village afin de voir ce que les administrés en pensent.

Madame Cassandra CABOUR évoque la dangerosité de l'extinction totale, notamment lors de la ducasse, d'autres élus parlent de la période hivernale ou des personnes qui travaillent tôt le matin.

Monsieur Philippe DURETZ parle, quant à lui, de la « biodiversité qui se porte mieux » (chouettes qui reviennent par exemple).

Madame Maryvonne VERLEY estime encore plus dangereux de traverser la rue du Chanoine Rigaut en plein jour, que d'autres rues sans éclairage, la nuit.

Monsieur le Maire acquiesce en réexpliquant les études et propositions faites pour lutter contre ce fléau.

- DETR, accord subvention pour les travaux de la mairie : 97 265.16 €

ADVB : résultats en octobre

Monsieur le Maire évoque la possibilité de demander une subvention à La Poste, notamment pour le mobilier de l'agence postale à changer, une délibération sera proposée à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

- Marché de restauration scolaire, remise des plis le 8 août 2025.

Plus aucunes remarques ou questions ne sont formulées, Monsieur le Maire déclare la séance terminée à 21h00.